

# **Les Échos Lauranais**

**JUIN 2021** JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

En mai, fais ce qu'il te plait, dit le proverbe.

C'est ce que nous aimerions tous dire aussi. La réalité, cependant, nous oblige à rester prudents. A telle enseigne, les vendeurs de brins de muguet du 1<sup>er</sup> mai se sont faits plus rares dans les rues. La COVID est toujours là.

Pour que le déconfinement soit un succès, il nous faut rester vigilants, si nous voulons continuer à nous retrouver à la terrasse de notre café-restaurant qui a réouvert depuis peu.

Soyons tous responsables et solidaires, continuons à respecter les gestes barrières et faisons en sorte de nous faire vacciner pour que l'immunité collective soit atteinte le plus rapidement possible.

## LES NOUVELLES DU MOIS

### Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945

COVID oblige, c'est en comité restreint que la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie a été célébrée à Laure-Minervois. Monsieur le Maire de Laure, Emile Raggini, accompagné d'un représentant de l'association des Anciens Combattants déposa une gerbe au pied du Monument aux Morts de notre village. Ses adjoints ainsi qu'un conseiller municipal les entouraient, avec le chef de centre des sapeurs-pompiers.



Monsieur Raggini procéda ensuite à la lecture du message de Madame Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

« Par deux fois, l'Allemagne a signé sa capitulation sans conditions. Pour l'Europe, la délivrance est là, la guerre est finie. Enfin ». C'est par ces mots que débute la lettre de la ministre qui rappelle ensuite

tout ce qui a marqué les mémoires et tout ce qui fait que, soixante-seize ans plus tard, nous sommes reliés par ce souvenir commun et « épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi ». Elle poursuit par un hommage à tous les combattants, « ceux de 40 » et ceux qui ont résisté dès 1941, puis ceux de la France Libre qui, « dans les sables de Koufra, nouaient un pacte avec la victoire et, par la voix du colonel Leclerc, regardaient déjà vers Strasbourg ».

Le refus de la défaite et de l'asservissement, c'est ce qui a marqué toute une jeunesse, à l'instar d'Hubert Germain, dernier des compagnons de la Libération. La reconquête a été menée par l'ensemble des combattants, de l'extérieur comme de l'intérieur, qui jamais ne cessèrent la lutte. Pour eux, notre gratitude doit demeurer indéfectible.

« Unis et solidaires, souvenons-nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise ».

Une minute de silence a ensuite été observée, clôturant ainsi la cérémonie.

### Des nouvelles des deux cygnes du Lac

Nous tenions à rassurer certains de nos lecteurs : les deux oiseaux se portent bien. Nous avons préféré les soustraire aux bruits et à l'agitation qui vont régner aux abords du Lac, avec le début des travaux de la digue.



Pour ce faire, Monsieur le Maire a contacté son homologue de Trèbes, Eric Ménassi, pour lui proposer d'adopter nos deux cygnes. Le 6 mai, Emile Raggini, accompagné de Geneviève Fournil, s'est donc rendu à Trèbes avec les deux palmipèdes. Ils ont rejoint le Canal du Midi, avec le premier magistrat de la cité trébéenne

et un élu local, pour les présenter à Tic, le cygne du Canal, qui suivait attentivement le mouvement tout près de la berge. Celui-ci a accueilli nos deux cygnes le plus gentiment du monde, en croisant son bec avec le leur. Puis Tic a entraîné ses nouveaux copains dans son sillage, en direction de l'écluse. Souhaitons-leur bon vent dans leur nouveau domaine.

### Communiqué de la Commission Embellissement

Nous déplorons l'acte de vandalisme qui a été commis récemment : les plants de jasmin, installés dans les jardinières de la rue de la Mande et de la rue de la Brèche, ont été arrachés ; vol ou acte de malveillance gratuit ? C'est, en tous cas, d'une stupidité navrante.



Nous avons procédé sans tarder à leur remplacement pour que l'environnement soit à nouveau fleuri. Jean Escande les a replantés avec soin. Nous le remercions chaleureusement pour son aide.

### Communiqué de la commission sécurité

Pour votre information, sachez que nous travaillons actuellement sur la révision de notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a été mis en place depuis plusieurs années. Nous avons eu l'occasion de le mettre en œuvre lors de l'épisode pluvieux d'octobre 2018.

Qu'est-ce que le PCS ? C'est une organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population, au regard des risques naturels et technologiques connus, recensés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs. Il doit être révisé, à minima tous les 5 ans.

Nous sommes accompagnés dans notre démarche par le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières), avec lequel la Commune de Laure a conclu un accord (décision du Conseil Municipal du 6 mars 2021). Le SMMAR a contractualisé un accord-cadre avec le groupement PREDICT Service – BRL Ingénierie – Cyprès qui nous apporte un appui logistique.

Nous vous présenterons ultérieurement, de façon plus détaillée, notre nouvelle organisation.

### Parole de vignerons

« J'ai deux passions le VTT et la vigne, qui suis-je ? » Joan Fournil bien-sûr ! Vigneron indépendant depuis 2011 à Fontanille Haut et qui perpétue une tradition familiale depuis 1831. Titulaire d'un brevet d'État VTT, Joan nous accueille sur son domaine cultivé en agriculture biologique d'où la vue vers la Montagne d'Alaric est à couper le souffle.



« Mon brevet d'État me permet d'encadrer de manière professionnelle des groupes lors de sorties VTT. Je m'adapte à la demande du client, de la balade familiale à la randonnée sportive, le temps d'une matinée ou sur la journée. Je demande à ce qu'il y ait 5 personnes au minimum. »

En juillet et août, Joan propose des randonnées VTT tous les mercredis matin. Notre vigneron a plus d'une corde à son arc : Une balade vigneronne ? Une chasse aux trésors dans les vignes ? Une sortie VTT avec visite de cave et dégustation des vins du domaine ? Tout est possible au Domaine Fontanille Haut ! Et la vigne alors ? « Je travaille 8 hectares de vignes en coteaux et 20 hectares de terres céréalières. Je suis autonome et équipé, du travail de la vigne, à la mise en bouteilles ». Joan sème des engrais verts dans ses vignes, céréales et légumineuses, « pour éviter l'érosion du sol et lui apporter de la matière organique » nous explique-t-il. A la fin du printemps ces couverts

végétaux sont broyés et intégrés au sol des vignes, « pour éviter la concurrence hydrique ». Joan vous propose une gamme complète de vins blanc, rouge et rosé issus des cépages tels que de vieux carignans centenaires, grenache blanc, macabeu ou encore vermentino. Une visite s'impose chez ce vigneron lauranais, à écouter sans modération !

Plus d'infos <https://www.domainefontanillehaut.com/> 06 78 74 18 65

## INFORMATIONS DIVERSES

### Elections de juin

Les dimanches 20 et 27 juin auront lieu les élections Départementales et Régionales.

#### – Elections Départementales

Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans au scrutin binominal paritaire majoritaire à deux tours.

#### – Elections Régionales

Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans au scrutin de liste paritaire proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

Vous vous déplacerez donc au foyer de Laure-Minervois pour un double scrutin qui se déroulera dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur.

Après vérification de votre identité et de votre inscription sur la liste électorale, vous suivrez un parcours fléché qui vous permettra de voter pour ces deux élections dans deux urnes différentes.

Vous voudrez bien vous munir d'une pièce d'identité obligatoire, de votre carte d'électeur et d'un stylo pour l'émargement.

En exerçant votre droit de vote vous vous exprimerez et accomplirez un acte civique.

### Conseiller numérique

Dans le cadre du Plan de Relance, l'État finance la formation et le déploiement de 4000 conseillers numériques sur le territoire. Fidèles à notre promesse électorale de développer un espace numérique sur le village, nous avons postulé pour bénéficier de ce financement. Pour donner plus de poids à cette demande nous y avons associé les villages aux alentours, c'est à dire Caunes, Peyriac, Rieux, Trausse, Citou et Lespinassière. Notre candidature a ainsi été retenue par l'état qui financera à 100 % un poste de conseiller numérique, en CDD pour 2 ans, dont le pilotage sera confié à Caunes-

Minervois. Les missions de ce conseiller : vous aider à utiliser les outils numériques, naviguer sur internet, envoyer ou recevoir des courriels, faire du traitement de texte, etc. Ce service, entièrement gratuit, devrait être opérationnel à l'automne. Nous reviendrons sur cette information pour les modalités pratiques.

### Communiqué de la cave Coopérative



Le directeur de la Cave Coopérative fait savoir que de plus en plus d'automobilistes empruntent **les deux voies de circulation privées** exclusivement réservées aux employés et adhérents. Il rappelle qu'il y a une augmentation de l'activité et notamment la circulation d'engins et camions. **Il signale que, outre l'interdiction, les automobilistes très souvent Lauranais, engagent leur responsabilité en cas d'accident.**

### Label territoire Bio engagé

L'association interprofessionnelle bio Occitanie a créé un label « Territoire Bio Engagé » en direction des territoires d'Occitanie qui remplissent un certain nombre de critères répondant aux objectifs Bio du Grenelle de l'environnement. Ce label, uniquement destiné aux collectivités, vient récompenser l'investissement des communes qui atteignent plus de 15 % de leur Surface Agricole Utile en BIO.

Avec 54,82 % (soit 898ha sur les 1638 de SAU totale) et 17 % d'exploitations en Bio, notre village a été désigné comme étant le premier et seul village de l'Aude à pouvoir prétendre à ce Label. Une remise officielle de ce diplôme sera organisée prochainement ; nos entrées de village pourront alors arborer cette distinction, propre à valoriser la démarche de tous les acteurs.

## DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS

### Nuit des églises, fête de la St Marcellin

L'association Éveil et Loisirs invite chaleureusement les Lauranais le samedi 26 juin à 20h30 à la nuit des églises à Laure Minervois.

Pour la quatrième année, « La Nuit des églises », initiée par l'Église de France, a lieu dans l'église Saint Jean-Baptiste à Laure. C'est une manifestation culturelle inscrite dans le paysage estival des diocèses depuis 2011, bénéficiant d'une reconnaissance à l'échelle nationale, et à laquelle participent, chaque année, plusieurs centaines d'églises.

Le thème, cette année, est Saint Joseph et Béatrice Saint André nous exposera ses talents de peintre accompagné de chants. Pour continuer notre weekend, le dimanche 27 juin à 10h30 il y aura la messe célébrée par notre Abbé Francis Naudinat à l'occasion de La Saint Jean-Baptiste mais aussi de la Saint Marcellin. Ce week end se terminera par un repas, après la messe, pour ceux qui le souhaitent, au Lauranais, bar restaurant de Laure Minervois. Le prix du repas étant de 15 €, avec, bien sûr, le vin « Cuvée Saint Marcellin » offert.

Inscription au Lauranais ou au : 06 16 63 31 28 : Sophie avant le 22 juin 2021. Menu : salade composée, magret ou entrecôte accompagnés de frites fraîches, salade de fruits.

## AGENDA

### Vide Grenier

Le club de football du Haut Minervois Olympique organise un vide grenier le dimanche 13 juin à partir de 8 h. Le prix du ml est fixé à 1,50 €. Vous pouvez vous inscrire auprès de M. Dessagnes Jean-Paul au 06 03 22 26 07, accueil des exposants à compter de 6 h. Buvette et restauration sur place.

### Festival « Musique en Minervois »

La 7<sup>e</sup> édition de ce festival se déroulera sous la direction artistique de François Chaplin du vendredi 18 au dimanche 20

juin 2021, au Château Saint Jacques d'Albas à Laure Minervois.

– **Vendredi à 20h30** : Quatuor Fidelio.

– **Samedi à 17h30** : concert gratuit « Jeune Talent ». A 18h30 concert piano et clarinette.

– **Dimanche à 17h30** : concert piano, flûte et violoncelle. A 18h30 concert piano et violoncelle.

Le programme complet ainsi que le nom des interprètes sont à retrouver sur le site : [www.stjacquesmusique.com](http://www.stjacquesmusique.com).

Prix des concerts : prix public, 25€, et pour les habitants de Laure, 15€.

### Ateliers pour seniors : « adapter son habitat »

MSA Services Grand Sud viendra animer deux ateliers au foyer de Laure de 14 h à 16 h, les 11 et 18 juin (participation gratuite sur inscription au 04 68 11 77 33).

– Programme du 11 juin : généralités sur les chutes et prévention, aménagements du domicile, aides techniques et subventions, démonstration de matériel etc.  
– le 18 juin : atelier équilibre, test d'équilibre, exercices avec matériel etc.

### Concours Maisons Fleuries

Il est encore temps de vous inscrire au 1<sup>er</sup> concours des maisons fleuries de Laure-Minervois : date limite 11 juin ! Comment s'inscrire ? Auprès de la Mairie par téléphone 04 68 78 12 19 ou par mail : [laure-minervois.mairie@orange.fr](mailto:laure-minervois.mairie@orange.fr) ou par sms auprès de Barbara Sibille 06 82 36 75 29. Choisissez votre catégorie : 1/ jardin-jardinnet ou 2/ balcon-terrasse-cours-façade. Le tout est d'être visible de la rue.

– 1<sup>er</sup> lot un bon d'achat de 100€ valable chez les commerçants et les vignerons du village et 50€ chez un pépiniériste,  
– 2<sup>e</sup> lot un bon d'achat de 50€ valable chez les commerçants et les vignerons du village et 30€ chez un pépiniériste. Alors à vos gants et binette ! Nous comptons sur vous !

Vous pourrez également participer à : Aude fleurie 2021 : Le département de l'Aude lance, avec l'Agence du développement touristique et le CAUE (conseil architecture urbanisme et environnement), le concours Aude fleurie 2021.

Un concours « Maisons Fleuries » pour tous les audois passionnés de jardinage, et un concours « Hébergements et Acteurs Touristiques » pour accueillir nos hôtes avec des fleurs.

Dépôt des inscriptions : 30 juin 2021 ; un bulletin d'inscription est à télécharger sur : <http://pro.audetourisme.com/fr/aude-fleurie/le-concours.php>. Téléphone 04 68 11 66 00.

### INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

La Mission Locale de L'Ouest Audois accompagne les 16/26 ans dans leur projet professionnel (travail du projet, formation, retour à la scolarité, recherche d'emploi...) quelle que soit leur situation (emploi, scolarité, formation, demandeur d'emploi). Elle les accompagne d'un point de vue social (tel que les aides au permis de conduire, aide au logement, aide à la formation etc.). N'hésitez pas à la contacter sur [www.mloa.fr](http://www.mloa.fr) ou au 04 68 27 58 80. La conseillère, madame Betty de Coninck vous reçoit directement dans la commune dans le van spécialement aménagé.

### Trouve mon galet 11

Nouvelle activité à laquelle nos jeunes lauranais aiment s'adonner à travers les réseaux sociaux : ils cherchent et cachent des galets dans la garigue et dans le bourg et ensuite publient leurs photographies sur Facebook.



### Communiqué du bar-restaurant Le Lauranais

Ouverture au mois de juin en respectant les règles sanitaires en vigueur, service en terrasse uniquement aux horaires suivants : de 11h à 14h30 et de 17h30 à 21h ; les menus et cartes restent inchangés.

### Communiqué de la mairie

A compter du 28 mai et jusqu'au 31 juillet 2021 inclus, la route départementale 35, route de Villarzel, fait l'objet de travaux liés à la fibre. La circulation s'en trouve donc perturbée et réduite à 50 km/h par l'application d'une alternance. Soyez vigilants !

# Débroussailliez !

Protéger votre bien du feu, une obligation légale et un acte citoyen !

Les incendies de végétation constituent un risque majeur dans notre département.

Accomplir ses **obligations légales de débroussaillage** constitue la meilleure mesure de prévention pour limiter les dommages causés aux constructions et faciliter l'action des services d'incendie et de secours. C'est à chacun d'entre nous qu'il appartient de contribuer à la préservation de notre environnement, en anticipant le danger avant la saison des incendies.

La Mairie invite les propriétaires à effectuer, si cela n'a pas déjà été fait, les travaux de débroussaillage comme le précisent le Code Forestier et l'arrêté préfectoral du 3 juin 2014, relatif à la préservation des risques d'incendies d'espaces naturels combustibles. Ces travaux nécessaires devront être entrepris au plus tôt, mais interrompus à compter du 15 juin pour éviter tout risque de mise à feu accidentel. Le but au final est de débroussailler et de maintenir en état de débroussaillé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre dans et à moins de 200 m d'un espace naturel combustible.

Ayez aussi la plus grande vigilance concernant les dépôts sauvages dans la nature qui augmentent la quantité de matière inflammable et donc le risque d'incendie en période sèche.

Débroussailliez vous-même ou sollicitez une entreprise spécialisée. Pour réduire les coûts, entendez-vous avec des propriétaires voisins pour faire une commande groupée !

Concernant les déchets verts issus de ces débroussaillages, nous insistons sur le fait que la filière principale doit rester l'élimination en déchetterie ou le broyage. Nous vous rappelons que la réglementation en vigueur sur l'emploi du feu interdit les brûlages à partir du 15 mai.

Connectez-vous sur le site « <https://sdis11.fr/débroussaillage/>. » afin de prendre connaissance des éléments à mettre en pratique pour accomplir vos OLD.

Sachez qu'en cas de manquement à ces obligations, un propriétaire peut être mis en demeure de réaliser les travaux dans un délai fixé. Au-delà de celui-ci, un procès-verbal peut être dressé par un agent de l'Etat et la commune peut pourvoir d'office aux travaux nécessaires et en faire supporter le coût au propriétaire concerné. Les propriétaires réfractaires encourent une amende de 4<sup>e</sup> classe (135 €), voire de 5<sup>e</sup> classe (1500 €).

